

FACTURE N° 20261000016712

A TALENCE, le 20/10/2025

Nos Références à rappeler:

N° Client: 75063569000035

FACTURE N°: 20261000016712

Vos Références:

BDC/Contrat/Dossier :- ZB-703573

N° Siret: 75063569000035

N° TVA Intra :

REDUCIO

5 rue du Talus

5 rue du Talus

67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN

FRANCE

Nom Prénom Apprenant: Hanna COLIN

N° Individu: I105422

Intitulé formation: ESC Programme Grande Ecole

Date de début du contrat: 01/09/2025

Date de fin de contrat: 30/09/2027

Scolarité : 2025/2026

Descriptif	U	Qté	P.U. HT	% remise	Code TVA	Montant HT
ESC Programme Grande Ecole -		1,00	9 250,00 €			9 250,00 €
Reste à charge						

Reste à charge

Nous attestons que l'apprenti est toujours en formation au moment de la facturation

Modalités de paiement:

Mode: Virement

IBAN Kedge BS: FR7630004028110001120676683

BIC: BNPAFRPPXXX

Échéances de paiement:

Échéance	Montant
30/11/2025	8 500,00€

Code TVA T0 = exonéré TVA art 261 à 261E du CGI

Code TVA	Taux	Base HT	Montant TVA
----------	------	---------	-------------

Total Remise	0,00€
Total montant HT	9 250,00€
TVA (*)	0,00€
Total montant TTC	9 250,00€
Réglé-Avoir	0,00€
Net à payer	9 250,00€
(*) TVA acquittée sur les débits selon autorisation	
<i>Coupon à découper à joindre à votre règlement par cheque</i>	

N° Client: 75063569000035 N° Facture: 2026100001

Montant facture : 9 250,00€

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT

1/ Date de paiement :

30 jours fin de mois à compter de la date de facturation.

Se référer à la convention de formation et/ou à l'annexe financière qui vous a été transmise lors du conventionnement de l'Apprentissage, en début de parcours scolaire.

2/ Modalités de paiement :

Chèque à l'ordre de KEDGE BS ou virement bancaire, merci de rappeler les références des factures réglées ou d'envoyer le détail du règlement par mail précisé dans l'article 7.

3/ Recouvrement :

En cas de retard de paiement une 1ère relance par mail est envoyée 7 jours après la date d'échéance du paiement de la facture. Si le paiement n'est pas effectué 14 jours après, une 2ème relance par mail est envoyée. A défaut de régularisation dans les 60 jours une relance par courrier recommandé avec accusé de réception est envoyée. Si le paiement n'est toujours effectué dans les 10 jours après réception du recommandé, une procédure contentieuse peut être mise en place et les frais générés par celle-ci seront à la charge du débiteur.

4/ Pénalités :

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'exigibilité immédiate des sommes restant dues sur lesquelles s'appliquent des pénalités calculées au taux de 3 fois le taux d'intérêt légal en vigueur. Ces pénalités courront du jour de la livraison du bien ou de la date d'exécution du service jusqu'au paiement effectif des sommes dues. Pour les entreprises, en plus de ces pénalités une indemnité forfaitaire de 40 € pour les frais de recouvrement due au créancier sera appliquée en cas de retard de paiement (selon l'art L441-3 du Code du Commerce).

5/ Juridiction :

Se référer à la convention de formation établie lors du conventionnement, en début de parcours scolaire.

6/ Escompte:

Aucun escompte ne sera pratiqué en cas de paiement anticipé.

7/ Contacts :

Courriel - comptabilite-alternance@kedgebs.com

Téléphone - [0 800 730 992](tel:0800730992) (service et appel gratuits)